



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 110442

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les actions menées par la commission consultative relative à la réception des betteraves dans les sucreries et distilleries en 2010. Il souhaite connaître les moyens financiers et humains mis à disposition de cet organisme.

Texte de la réponse

L'article 17 de l'arrêté du 24 février 2006 relatif à la réception des betteraves dans les sucreries et les distilleries a prévu la création auprès de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) d'une commission consultative « qui peut être informée du fonctionnement des réceptions (betteravières) et dont l'avis pourra être sollicité pour tout problème posé par l'application du présent arrêté ». La réception des betteraves en sucrerie constitue un sujet permanent de préoccupation pour les planteurs et pour les fabricants compte tenu des enjeux, notamment financiers, qui lui sont attachés. Le rôle de la commission consiste à réunir les représentants des deux familles à leur demande pour évoquer toute question relative à la réception des betteraves. Elle a ainsi permis d'élaborer un référentiel des réceptions de betteraves ainsi qu'une procédure d'échantillonnage réduit qui permet un allègement des contrôles tout en assurant leur parfaite fiabilité. Ces procédures constituent des avancées considérables pour la filière. Cette commission comprend, outre des fonctionnaires des services des ministères chargés de l'agriculture et de l'économie, des représentants, en nombre égal, des planteurs de betteraves à sucre et des fabricants de sucre. En 2010, elle s'est réunie une fois le 23 mars, afin de faire le bilan de la campagne betteravière 2009. Au cours de cette réunion, ont également été abordées deux questions : en raison de son caractère dangereux, le remplacement du sous-acétate de plomb, utilisé pour mesurer la teneur en sucre des betteraves, par le sulfate d'aluminium (dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement européen REACH relatif aux produits chimiques) ; des questions diverses sur le référentiel des réceptions betteravières. La gestion de cette commission et son secrétariat sont assurés par la DGCCRF. À cet égard, en 2010, le temps-agent en équivalent temps plein a représenté approximativement quatre jours.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110442

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5959

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9095